

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

B.P. 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
899^{EME} RÉUNION
5 DÉCEMBRE 2019
LUANDA, ANGOLA

PSC/MIN/COMM. (DCCCXCIX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) en sa 899^{ème} réunion tenue au niveau ministériel, le 5 décembre 2019, à Luanda, Angola, sur le thème :“ Réconciliation nationale, restauration de la paix, de la sécurité et reconstruction de la cohésion en Afrique” .

Le Conseil de paix et de sécurité,

Fidèle à la vision de l'UA d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, sous la conduite de ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ;

Conscient de l'importance de redoubler d'efforts pour créer les conditions propices à la matérialisation de l'Agenda 2063 en assurant, entre autres, la mise en œuvre continue de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), du Cadre politique de l'UA sur la Reconstruction post conflit et le développement (RPCD) adopté en juillet 2006 à Banjul, en Gambie, et de la Politique de justice transitionnelle de l'UA, conformément à l'article 4 (o) de l'Acte constitutif, qui appelle au règlement pacifique des conflits, au respect du caractère sacrosaint de la vie humaine et à la condamnation et au rejet de l'impunité ;

Pleinement conscient de la persistance des conflits violents et des situations de crise et d'autres menaces à la paix et à la sécurité en Afrique, qui exigent des efforts renouvelés et concertés pour y faire face efficacement ; ***reconnaissant*** la menace que les effets négatifs du dérèglement climatique font peser sur la cohésion nationale, en termes de gestion des ressources naturelles sur le continent ;

Rappelant la Décision [Assembly/AU/Dec.501(XXII)]de la Conférence qui a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie Madiba Nelson Mandela de la réconciliation en Afrique ; la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA par laquelle la Conférence s'est engagée à ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains, en s'engageant à mettre fin à toutes les guerres en Afrique à l'horizon 2020 ; la Feuille de route de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes à l'horizon 2020 ; et la résolution [A/RES/72/130] des Nations unies adoptée par l'Assemblée générale le 8 décembre 2017 déclarant le 16 mai Journée internationale du *Vivre Ensemble en Paix* ;

Rappelant également le Communiqué [PSC/MIN/COMM (CCCLXXXIII)] adopté lors de sa 383^{ème} réunion tenue au niveau ministériel à Alger, le 29 juin 2013, sur le thème "*Réconciliation nationale : facteur crucial pour la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique*" ; et le communiqué [PSC/MIN/COMM (DCCCLXXXIII)] adopté lors de sa réunion au niveau ministériel tenue à New York, le 27 septembre 2019, sur le thème "*Interdépendance entre paix, sécurité et développement*" ;

PSC/MIN/COMM. (DCCCXCIX)

Rappelant en outre le communiqué de presse [PSC/PR/BR (DCCCXCI)] adopté lors de sa 891^{ème} réunion, tenue le 5 novembre 2019, sur le thème " *Vivre Ensemble en Paix* "; le Communiqué [PSC/PR/BR(DCCCXXVI)] adopté lors de sa 726^{ème} réunion tenue le 20 octobre 2017 sur le thème " *Paix, Justice et Réconciliation en Afrique* "; le communiqué [PSC/PR/BR.(DXXV)] adopté lors de sa 525^{ème} réunion tenue le 23 juillet 2015, sur le thème " *Paix, justice et réconciliation dans les sociétés post-conflit en Afrique* "; et le Communiqué [PSC/PR/BR (CDXXX)] adopté lors de sa 430^{ème} réunion tenue le 24 avril 2014 sur le thème " *Faire taire les armes : prérequis pour réaliser une Afrique exempte de conflits d'ici 2020* " ;

Prenant note de l'initiative de Bamako du 29 novembre 2019, sur l'accès aux ressources naturelles et les conflits intercommunautaires, à cet égard, et **attendant avec intérêt** d'avoir un débat de fond sur le thème du renforcement des systèmes de gouvernance dans la gestion des ressources naturelles entre et parmi les communautés ;

Prenant note de la déclaration liminaire de l'Honorable Général Pedro Sebastiao, Ministre d'État et Chef du Cabinet Sécurité du Président de la République d'Angola, de l'allocution de S.E Manuel Domingos Augusto, Ministre des Relations extérieures de la République d'Angola, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois de décembre 2019, et de l'allocution du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, S.E. Ambassadeur Smail Chergui ; **notant également avec intérêt** les expériences et enseignements tirés et partagés sur la réconciliation nationale, la restauration de la paix, et la reconstruction de la cohésion par l'Algérie, l'Angola, le Mali et le Rwanda, pays invités à faire des présentations sur le thème de la réunion.

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Souligne l'importance** pour les États Membres sortant de conflits de redoubler d'efforts et de s'attaquer de manière globale aux causes profondes des conflits en reconstruisant, notamment, des sociétés inclusives, en renforçant les capacités des institutions publiques, en luttant contre l'impunité, en favorisant une justice transitionnelle pour les victimes par une combinaison judicieuse des mesures relatives à la vérité et aux réparations, aussi bien au niveau des institutions locales et/ou traditionnelles en charge de rendre la justice et, si nécessaire, et en dernier recours, aux institutions régionales et internationales, dans le but de promouvoir des sociétés résilientes, la réconciliation nationale et la cohésion; **souligne également** l'importance des interventions de reconstruction et de développement post-conflit (RPCD) qui, entre autres, répondent directement et efficacement aux traumatismes et autres besoins psychosociaux des victimes de conflits violents, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables;
2. **Félicite** la Commission de l'UA pour l'appui technique qu'elle apporte aux États membres à travers l'élaboration des stratégies régionales de stabilisation, des Projets à impact rapide (PIR), des projets de Consolidation de la paix (PCP), des programmes de désarmement de démobilisation et de réintégration (DDR), des programmes d'appui à la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), ainsi que pour le soutien aux efforts de réconciliation nationale et de relèvement

et aux programmes axés sur l'égalité hommes-femmes des pays concernés ; **félicite également** tous les États membres qui ont soumis leurs demandes d'appui à la Commission et **demande** à celle-ci de continuer à intégrer le déploiement des missions d'évaluation des besoins techniques dans les États membres, suite à leur demande, pour évaluer les besoins prioritaires en matière de reconstruction nationale et aider à élaborer des stratégies d'intervention appropriées en collaboration avec les CER/MR concernés ;

3. **Encourage** les États membres à utiliser l'expertise disponible au sein de la Commission de l'UA sur les questions liées à la RPCD et à élaborer des politiques en mesure de créer des conditions favorables à l'inclusion et à une participation plus significative des femmes et des jeunes aux processus de paix et de prise de décision ;

4. **Souligne l'impératif** pour les États membres de redoubler d'efforts pour promouvoir le Mécanisme africain de revue par les pairs (MAEP) dans le but de renforcer la bonne gouvernance et le développement inclusif et durable, comme un outil efficace pour promouvoir la prévention des conflits, qui contribue à trouver des solutions à certaines causes structurelles profondes des conflits sur le continent, en particulier celles relatives à la gouvernance ; **Félicite** tous les États membres qui y ont déjà adhéré et **encourage** ceux qui ne l'ont pas encore fait, à envisager d'y adhérer ; **demande** à la Commission et au Secrétariat du MAEP de continuer à apporter leur soutien aux États membres à cet égard ;

5. **Souligne la nécessité** pour les États membres d'harmoniser les politiques nationales et régionales en matière de RDPC pour orienter la mise en œuvre des programmes régionaux, transfrontaliers et transnationaux relatifs aux zones en situation post conflit ; à cet égard, **se félicite** de l'élaboration de la Stratégie régionale de stabilisation du Bassin du Lac Tchad et de la Stratégie pour le Sahel, qui constituent des pas importants dans la bonne direction, et **encourage** les autres États membres à développer des stratégies similaires pour leurs zones concernées ;

6. **Souligne également l'importance** que revêt le renforcement continu du partenariat entre l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies et l'architecture de l'UA pour la RDPC, dans le but d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des programmes de RDPC; à cet égard, **demande** à la Commission de préparer la Position africaine commune en direction de la conférence d'évaluation de l'Architecture de consolidation de la paix des Nations unies prévue au cours de l'année 2020 ;

7. **Félicite** tous les partenaires bilatéraux et internationaux pour leur soutien continu aux efforts de RDPC en Afrique et **souligne l'importance** d'assurer la coordination et la complémentarité de leur soutien, ainsi que de veiller à ce que tout appui fourni réponde directement aux besoins nationaux prioritaires des pays bénéficiaires ;

8. **Souligne la nécessité** d'intégrer le rôle important des chefs traditionnels, des jeunes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre réussie des processus de réconciliation et de cohésion nationales, en vue de renforcer l'inclusion et la participation de toutes les composantes de la communauté nationale, y compris à travers un processus continu de décentralisation ;
9. **Réitère** le rôle important des médias dans l'éducation du public sur l'importance de la réconciliation nationale, du respect mutuel et de la tolérance de toutes les formes de diversité ; à cet égard **exhorte** les media à continuer à utiliser leurs positions dans la société pour promouvoir la culture de la paix sur le continent, en appui aux programmes d'éducation à la paix ;
10. **Souligne l'urgente nécessité** de remédier aux effets négatifs du dérèglement climatique sur la paix et la sécurité et le développement en Afrique et **demande** au Président de la Commission de préparer un rapport détaillé sur les stratégies d'adaptation et de résilience au dérèglement climatique pour, permettre de répondre efficacement aux effets néfastes du dérèglement climatique sur la paix, la sécurité et le développement en Afrique ;
11. **Exhorte** tous les États Membres à davantage renforcer leurs systèmes de gouvernance, en particulier dans la gestion des ressources naturelles, y compris la lutte contre la corruption ; à cet égard, **exhorte** les États Membres à mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de gouvernance des ressources naturelles, afin que les populations africaines soient les premiers bénéficiaires de leur exploitation dans leurs pays, et de favoriser l'harmonie, la reconstruction de la paix et la cohésion parmi les communautés ;
12. **Demande** à la Commission de poursuivre et d'intensifier ses efforts dans le soutien apporté aux États membres, avec une attention particulière pour :
 - i. accélérer la finalisation du cadre stratégique continental de politique sur la justice transitionnelle qui établit un équilibre entre les impératifs de paix et de justice dans les contextes de conflit et de post conflit ;
 - ii. étudier et proposer au Conseil des mesures pour développer et renforcer la capacité de l'UA à évaluer les objectifs et les limites des diverses mesures de redevabilité pour lutter contre l'impunité et promouvoir la réconciliation ;
 - iii. élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de suivi afin de faire progresser, dans les meilleures conditions possibles, les différents aspects de la réconciliation nationale dans les situations post-conflit ;
 - iv. assurer, dans le cadre de l'APSA et de l'AGA, une coordination étroite avec les CER/MR dans tous les efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale, à tirer les leçons

des processus antérieurs et actuels et à faciliter les échanges d'expériences entre et parmi les États membres ;

- v. renforcer et outiller les Bureaux de liaison de l'UA dans les Six piliers du cadre politique du PCRD, à savoir : la sécurité, l'aide humanitaire d'urgence, la gouvernance politique et la transition, la reconstruction et le développement socio-économiques, les droits de l'homme, la justice et la réconciliation ainsi que les questions d'égalité hommes-femmes ;

13. **Exprime sa préoccupation** devant le fait qu'en dépit des progrès accomplis dans la promotion de la réconciliation nationale, la restauration de la paix et la reconstruction de la cohésion, de sérieuses lacunes demeurent en termes de mise en œuvre et de suivi, compromettant ainsi l'effectivité des efforts du continent ; à cet égard, **souligne l'urgence** d'une approche orientée vers l'action en vue d'une expression concrète de l'engagement pris par les États membres d'assurer la pleine mise en œuvre des instruments et politiques de l'UA relatifs à la réconciliation nationale, et ce, conformément à la Décennie Madiba Nelson Mandela pour la reconstruction nationale en Afrique ; à cet effet, **décide** :

- i. de dédier une session annuelle à l'échange d'expériences et de leçons apprises sur la réconciliation nationale, la restauration de la paix et la reconstruction de la cohésion en Afrique ;
- ii. d'entreprendre une revue de la mise en œuvre de la Décennie Madiba Nelson Mandela sur la réconciliation en Afrique, sur la base de la Position commune africaine sur la revue du Cadre des Nations unie pour la consolidation de la paix que la Commission devra élaborer, comme stipulé au paragraphe 6 du présent communiqué ;
- iii. d'activer en urgence le sous-Comité du CPS sur la RDPC, en vue d'assurer la supervision, le leadership politique et l'orientation stratégique nécessaires aux États membres émergeant de conflits.

14. **Décide** de rester activement saisi de la question.

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

PSC Outcomes

Communiqués

2019-12-05

Communiqué of the 899th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 5 December 2019, Luanda, Angola.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/445>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)